



**ARRETE MUNICIPAL N° 2023-64
du 05 octobre 2023**

Portant réglementation de la circulation à l'occasion de
la commémoration du SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

ARRETONS

Article 1^{er} : A l'occasion de la Commémoration du 105^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 NOVEMBRE 1918, la circulation sera momentanément interdite le **SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023 de 11 heures 30 à 12 heures 30** afin de permettre au cortège de se rendre au Monument aux Morts rue Jean Jaurès, selon le parcours suivant :

- Départ Cour de la Mairie, Monument aux Morts rue Jean Jaurès
- Départ Monument aux Morts rue Jean Jaurès, Cour de la Mairie.

Cette interdiction ne concerne pas les véhicules de secours, de Gendarmerie, des Services Municipaux et des Riverains.

Article 2 : Les barrières et les panneaux de signalisation réglementaires B1 ainsi qu'une déviation par les rues Marcel Sembat et Emile Zola seront mis en place par les Services Municipaux pour le compte et aux frais de la Commune.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Chaumes en Brie
- Monsieur Le Lieutenant des Sapeurs-Pompiers de Guignes
- Le Directeur des Services Techniques de la Commune
- L'A.S.V.P

Chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Verneuil l'Étang, le 05 octobre 2023

Le Maire,

Christian CIBIER

